



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme  
**Monsieur Thibaut Jossart**  
**Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry Wauters**  
**Directeur**

Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/03/2024

**N/Réf. :** BXL22957\_722\_PUN **BRUXELLES. Mont des Arts 6-18 Rue des Sols 3-11 (arch. Jules GHOBERT) (= Palais des Congrès - Palais de la Dynastie inscrit sur la liste de sauvegarde depuis le 28/04/2022 / Inventaire)**  
**Gest. :** AA/SD  
**V/Réf. :** 2043-0310/15/2023-498P] **PERMIS UNIQUE: Habiller des équipements techniques en toiture et placement de panneaux solaires - examen des compléments d'informations demandés en séance du 10/01/2024, reçu le 06/03/2024**  
**Corr DPC:** Stéphane DUQUESNE **Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 22/12/2023**  
**NOVA :** 04/PFU/1922275  
**Corr DU:** Griet LECOMPTE  
Julien DOIGNIES

**Avis conforme de la CRMS suite à la demande de complément d'informations**

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 22/12/2023, et après avoir reçu, le 06/03/2024, le complément d'informations demandé par la CRMS en sa séance du 10/01/2024 en application de l'art. 177 § 3 b du CoBAT, nous vous communiquons l'avis conforme favorable sous conditions émis par notre Assemblée en sa séance du 13/03/2024, concernant la demande sous rubrique.

Etendue de la protection



*L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 avril 2022 inscrits sur la liste de sauvegarde comme site et comme ensemble certaines parties du Mont des Arts à Bruxelles, en raison de leur intérêt historique, esthétique, artistique, technique, paysager, urbanistique et folklorique précisé dans l'annexe I de l'arrêté. Les façades (à l'exception de la façade côté rue des Sols) et les toitures de l'ensemble formé par l'ancien Palais des Congrès, en ce compris celles du Palais de la Dynastie et le carillon, sis Mont des Arts 1 à 29, rue Ravenstein 2, 2B, 2C, 2D, Cantersteen 5 – Coudenberg 1, 3-5 et 24, font partie de cette protection.*

La demande porte sur la parcelle 625D qui appartient à l'aile Nord de l'ancien Palais des Congrès qui abrite une galerie commerciale et des bureaux (parcelles cadastrales nos 591G, 625D, 624E). Elle est constituée de trois parties étagées en suivant la pente de la rue : le rez-de-chaussée est occupé par une galerie d'arcades devant des espaces commerciaux ; les étages sont percés de fenêtres groupées selon un schéma régulier ; au troisième s'étale un étage-attique en loggia derrière une galerie. La façade est ornée de plusieurs bas-reliefs allégoriques de style Art Déco, signés par divers artistes : A. Darville, D. Ledel, E. Remy, J. Talmar et N. Neujean.

1/3

## Analyse de la demande



Le projet vise à se conformer aux normes urbanistiques en régularisant les installations techniques présentes sur les toits de l'immeuble de la parcelle 625D, à améliorer l'aspect esthétique des toitures des immeubles et à répondre aux besoins énergétiques des occupants. Cela inclut l'ajout d'un habillage pour ces installations. Un bardage était déjà prévu dans la situation existante de droit (permis d'urbanisme du 13/02/2008 réf. 98M/06), mais n'a pas été mis en œuvre.

La proposition examinée par la CRMS en janvier 2024 prévoyait la réalisation d'un bardage métallique de teinte beige, posé verticalement en retrait par rapport à la façade de l'immeuble.

Les compléments demandés amènent à considérer une autre solution, qui modifie l'objet de la demande : des panneaux en zinc à joint debout, inclinés côté Jardin de l'Albertine avec recul par rapport au plan de la façade, sur structure verticale côté rue des Sols alignés à la façade. Les jonctions entre les toitures correspondant aux niveaux +6 et +7, où des gaines de ventilation sont présentes, seront habillées de la même manière avec les panneaux verticaux en zinc à joint debout. Sur l'immeuble de 5 étages, des panneaux photovoltaïques sont installés.

## Avis de la CRMS

Souscrivant à une démarche permettant d'améliorer la situation actuelle particulièrement impactante et dévalorisante pour l'ensemble sauvegardé, la CRMS questionnait cependant la proposition de janvier 2024 qui prévoyait la réalisation d'un bardage métallique de teinte beige et demandait de fournir des compléments d'informations. Elle craignait que la tonalité beige proposée, introduise la lecture d'un nouvel étage au détriment de la lisibilité des volumétries et façades originelles. Mais aucun visuel ni détail ni mock-up ne permettait de réellement l'apprécier, ce qui a justifié la demande de compléments d'infos, lesquels ont introduit une autre proposition.



*Photomontage depuis le Mont des Arts. Proposition bardage beige rosé – janvier 2024 / source : dossier demandeur*

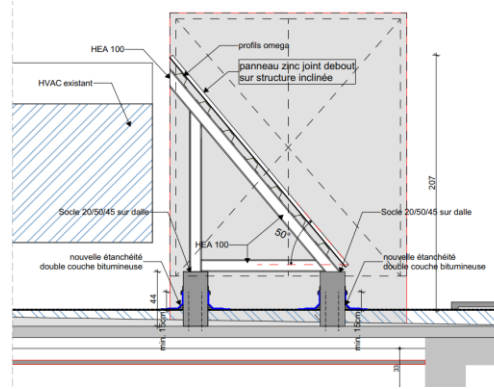


*Photomontage depuis le Mont des Arts. Proposition en zinc-compléments d'infos mars 2024 // source : dossier demandeur*

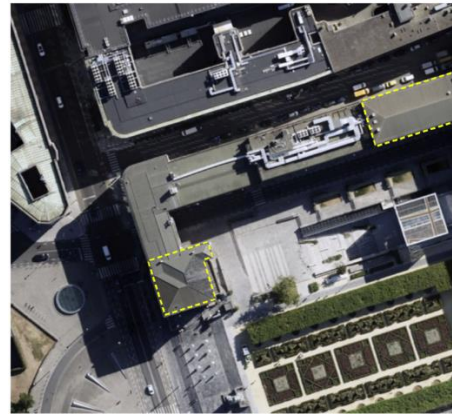
Dans ce contexte particulier de modification de la demande initiale, la Crms rend un avis défavorable sur la première proposition (documents analysés en séance du 10/01/2024) mais est, par contre, favorable à la variante proposée dans les documents complémentaires (compléments d'infos analysés en séance du 13/3/2024). Cette variante permettra de camoufler les installations avec sobriété et atténuation, sans créer la lecture d'un nouvel étage ni prolonger le registre des façades. La matérialité du zinc semble apporter la discrétion nécessaire. La solution du plan incliné est par ailleurs intéressante puisqu'elle permet d'atténuer le volume d'accorder le traitement à celui d'autres volumes présents autour du Mont des Arts. L'intervention est par ailleurs réversible. La CRMS souscrit également aux panneaux photovoltaïques.



Photomontage depuis le Mont des Arts. Proposition en zinc-compléments d'infos mars 2024 / source : dossier demandeur



Détail bardage incliné en zinc / source : demandeur



Volumes à toiture inclinée, au pourtour du Mont des Arts, source : demandeur

La CRMS rend donc un avis favorable à la variante qui figure dans les compléments d'infos mais recommande la réalisation d'un mock-up sur une travée, en concertation avec la DPC, pour tester in situ la matérialité (brillance, texture, détails ...) dans un souci de discrétion et de sobriété maximale. Elle demande aussi d'améliorer le raccord au droit des deux étages où elle suggère d'éviter les saillies (élévation sans débords) et de remplir, par le bardage, le creux qui subsiste dans le « L » qui liaisonne les deux niveaux. Elle souscrit par ailleurs au placement des panneaux solaires, dont la visibilité sera atténuée au maximum par l'implantation en partie centrale. Le choix du modèle de panneau devra concourir à cela également.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président f.f.

c.c. à : [sduquesne@urban.brussels](mailto:sduquesne@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ;  
[avis.advises@urban.brussels](mailto:avis.advises@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ;